



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

31/12/2025

Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 260 du 31 décembre 2025**

Sommaire :

Luttes

- FNIC-CGT, 21 janvier tous à Bercy
- Groupe Arkema : 13 jours de grève, 12 sites impliqués et une victoire collective !
- Éboueurs de la métropole lilloise en grève
- Fin de la grève pour les employés de Kuehne-Nagel (Rhône)
- Teisseire Crolles : une victoire qui peut compter !
- Au moins quatre crèches de la CoVe fermées ce 24 décembre
- Sauver la maternité de Quincy sous Senart (Essonne)
- Grève des personnels au sol de l'aéroport d'Aulnat

Economie

- Accaparement des terres
- Michelin verse 4,3 millions d'euros à l'Etat en remboursement d'aides perçues pour une usine en Vendée qui a fermé
- Le mécénat : générosité privée ou cadeau de l'État aux entreprises et aux milliardaires ?
- Accident d'Elkem (Saint Fons) : CGT et CFDT se portent partie civile après l'explosion mortelle de l'usine
- Liquidation de l'entreprise Ademeure, spécialisée dans la construction de maisons en bois
- Protection sociale complémentaire : Des établissements comme Aix-Marseille Université et l'ENSAM font payer leur personnel

Solidarité Internationaliste

- Kazakhstan : un accident minier meurtrier

LUTTES

-CGT, 21 janvier tous à Bercy !

Le 21 janvier la FNIC-CGT organise devant Bercy un rassemblement national à 10h30 à Bercy:

- Pour les salaires
- Pour l'emploi
- Contre la précarité
- Pour la dignité

Dans un tract, la fédération appelle à ce rassemblement : *" Parce que le combat ne connaît ni pause ni saison, les fêtes doivent devenir un moment où la conscience de classe se réveille sous les paillettes. Sous leurs slogans de "plaisir" et de "magie", la publicité déverse son poison, les rayons explosent de marchandises, mais les salaires stagnent. Une image résume tout : chariots qui débordent, portefeuilles qui saignent.*

Rappeler que les congés payés ne sont pas un présent du patron mais une conquête arrachée par la grève de masse, héritée des combats ouvriers de 1936, c'est déjà fissurer le décor. Autour des tables, dans les salons et jusque sur les parkings, les discussions sur les plannings pourris, les primes volées ou les CDD en chaîne doivent

devenir des assemblées informelles : on nomme ce que le système veut étouffer et on relie les injustices individuelles à l'offensive d'ensemble du capital."

Groupe Arkema : 13 jours de grève, 12 sites impliqués et une victoire collective !

La coordination des syndicats CGT Arkema rapporte qu'après 12 jours de grève, les salariés d'Arkema ont obtenu un *talon* de 50 euros et 400 euros de prime. La coordination CGT souligne l'importance de ce succès, bien qu'encore limité, et le rôle décisif de la mobilisation à l'unisson de tous les salariés du groupe. C'est la ténacité des salariés, leur unité ayant contribué à : "une petite victoire, mais une vraie victoire".

Éboueurs de la métropole lilloise en grève

Les éboueurs de la société Deverra, en charge du ramassage des déchets dans le sud-ouest de la métropole lilloise, ont fait grève, le lundi 22 décembre. Ils demandent une réorganisation de leur tournée, une baisse de leur charge de travail et un meilleur salaire.

Plus de 95 % des salariés de la société Deverra, en charge du ramassage des déchets dans le sud-ouest de la MEL, ont débrayé à l'appel de la CGT et de FO. Ils se sont rassemblés dans la matinée au dépôt de Sequedin avant d'être reçus par la direction dans l'après-midi. Ils dénoncent une dégradation de leurs conditions de travail depuis la reprise de leur entreprise par le prestataire Deverra, en 2022.

Le délégué syndical CGT affirme : " *Les moyens disparaissent et la charge de travail augmente. On est passé de 19 à 14 camions-bennes en l'espace de 3 ans. Maintenant, on se retrouve certains jours à ramasser 2 à 3 tonnes de déchets en plus et on n'arrive même plus à terminer nos tournées.* " A l'arrivée, une partie des ordures n'est parfois pas collectée sur la métropole et " *c'est de plus en plus récurrent* ", assure ce délégué syndical.

Fin de la grève pour les employés de Kuehne-Nagel (Rhône)

En grève depuis le 18 décembre, les employés de Kuehne-Nagel à Saint-Pierre-de-Chandieu ont trouvé un accord avec la direction. Ils ont repris le travail le jeudi 25 décembre.

Parmi leurs revendications, les employés demandaient une embauche pérenne, ils ont finalement obtenu une embauche "ouverte" aux contrats déterminés. Le 22 décembre, Sarah Ghezal, déléguée syndicale FO, détaillait à *Lyon Capitale* qu' *"aujourd'hui 60 % de certaines équipes sont intérimaires"*. Ils ont également obtenu deux primes de 180 euros qu'ils recevront en janvier et en février.

Sarah Ghezal dénonçait aussi les mauvaises conditions de travail sur le site : " *Nous travaillons sur un site vieux de plus de 20 ans, nos équipements sont insalubres, ce n'est plus possible* ". En réponse, la direction a assuré aux grévistes que le parc des chariots élévateurs ainsi qu'une partie du matériel sera remplacé. Une enquête interne devrait être ouverte à propos du " *management agressif* ".

Teisseire Crolles : une victoire qui peut compter !

Lu dans le journal : *Le travailleur Alpin* du 26 décembre

" Pour contourner la grève des salariés de l'usine crolloise, la direction avait fait produire au Havre les sirops de la marque historiquement grenobloise. Illégal, ont jugé les magistrats grenoblois en suspendant le plan de continuation d'activité pour défaut d'information du CSE. Première victoire, estime la CGT.

La fabrication des sirops Teisseire par un sous-traitant est interdite par le tribunal judiciaire de Grenoble. C'est ce qui résulte d'une ordonnance prise par les magistrats le 23 décembre.

Dans cette décision, le tribunal suspend le « plan de continuation d'activité » mis en œuvre par le groupe Carlsberg, actuel propriétaire de la société Teisseire. Ce plan comportait notamment la fabrication des sirops au Havre, par la société Slaur-Sardet, appartenant au groupe La Martiniquaise. Ce que la CGT estime être une atteinte au droit de grève qu'exercent les salariés depuis le 9 octobre dernier.

Dans leur arrêt, les juges grenoblois font droit aux requêtes déposées par le comité social et économique de Teisseire et par le syndicat CGT de l'entreprise. Les plaignants avaient dénoncé l'absence d'information du CSE avant la décision de mise en œuvre du plan de continuation d'activité prise le 20 novembre. La société Teisseire est condamnée à verser 3000 euros au CSE et 3000 euros à la CGT. La suspension du plan de la direction – et donc l'arrêt de la fabrication des sirops au Havre – doit être effective avant le 3 janvier, sous peine d'une astreinte de 10.000 euros par jour.

Dans un communiqué, l'union syndicale régionale agroalimentaire et forestière CGT Rhône-Alpes évoque « *une bataille gagnée par les Teisseire, après avoir mobilisé les salariés et la population pendant plus de deux mois* » et remercie « *la population pour l'élan de solidarité apporté pendant la période des fêtes* ». "

Au moins quatre crèches de la CoVe fermées ce 24 décembre

les salariés ne sont pas des serpillières : le service des crèches a été perturbé dans les établissements de la CoVe (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) le mercredi 24 décembre 2025. La raison : Une grève

à la hauteur d'une colère qui s'amplifie année après année au sein des personnels de la petite enfance. Thierry Juny, codélégué du syndicat Solidaires en Vaucluse, explique que ce mouvement a démarré petit à petit, avec un agacement allant grandissant. Notamment car l'une des crèches du secteur n'a aucune réservation pour cette veille de Noël. *"Les collègues n'ont même pas osé demander la fermeture parce que la force de taper dessus... Elles ont juste demandé de poser des heures pour profiter de leur journée et préparer leur réveillon, explique Thierry Juny. On leur a répondu que non, qu'elles viendront à 7h30 jusqu'à 17h pour faire du ménage. Et là, forcément, un tel mépris, une telle réponse, ce n'est pas possible."* C'est alors le vrai déclencheur de cette colère.

Sauver la maternité de Quincy sous Senart (Essonne)

La situation frappant la maternité de Quincy-sous-Sénart n'est pas une exception. Elle est, comme beaucoup d'autres, menacée de fermeture au prétexte d'un soi-disant manque de gynécologues-obstétriciens, c'est inacceptable. Cet argument ne tient pas face à la réalité : le groupe privé Ramsay Santé a décidé de transférer les effectifs de la maternité de l'hôpital Claude Galien vers la clinique du Mousseau à Évry-Courcouronnes, démontrant qu'il s'agit d'un choix interne de réorganisation et non d'une impossibilité médicale.

Cette décision est dictée par des considérations soit disant économiques, aurait pour effet de priver un bassin de vie dense et jeune d'un service vital. Le secteur du Val d'Yerres-Val de Seine compte près de 180 000 habitant·es, dont une part importante de familles et de jeunes couples. Sur ce territoire, l'hôpital Claude Galien représente la dernière maternité de proximité. Sa disparition créerait de fait un désert d'obstétrical, au mépris des besoins de la population.

Les conséquences concrètes pour les femmes enceintes seraient immédiates. La fermeture de la maternité de Quincy-sous-Sénart allongerait les temps d'accès aux soins de 20 à 35 minutes en moyenne, davantage encore aux heures de pointe ou lors des fréquents encombrements sur la RN6, la N104 ou l'A6.

Il est temps d'agir et de montrer notre soutien afin de sauvegarder ce service essentiel. Nous devons nous rassembler afin de faire entendre notre voix aux décideurs politiques, et leur faire comprendre l'importance de maintenir la maternité ouverte.

Grève des personnels au sol de l'aéroport d'Aulnat (Puy de Dôme)

Un mouvement de grève suivi par 60% des personnels a perturbé le trafic aérien le lundi 29 décembre à l'aéroport d'Aulnat, causant des retards sur tous les vols prévus. Ce sont les personnels au sol qui souhaitent obtenir une meilleure reconnaissance de leur travail, tout en exprimant également leurs inquiétudes pour l'avenir.

Le délégué syndical CGT, dénonce le manque de considération lors des négociations obligatoires avec la direction de l'aéroport. *"Le site a connu une année record en termes de trafic et de résultats économiques, et pourtant la direction ne nous a proposé que des miettes en récompense. Avec moins de personnel, il y a eu plus de travail pour tout le monde et seule une prime de 55 euros versée en avril prochain nous a été proposée. Ce n'est pas digne, et on a le sentiment que la direction ne souhaite que faire du business."*

ÉCONOMIE

Accaparement des terres

L'accaparement des terres cultivables ne fait pas l'objet d'une grande publicité, cependant il s'agit d'un enjeu important dans les affrontements au sein de l'impérialisme pour la domination des ressources. Cet accaparement se fait sur le dos de pays faiblement développés au détriment de leur population et avec la complicité des bourgeoisies locales. L'accaparement des terres procède en grande partie par des acquisitions faites à travers les grands groupes agro-alimentaires mondiaux. la puissance qu'ils atteignent leur permettant de fixer à leur profit les prix du marché. D'autres acquisitions ont pour objectif le contrôle et la régulation des approvisionnements de pays déficitaires dans les productions agro-alimentaires. Si les appropriations de terres concernent tous les continents, elles sont en majorité le fait de pays capitalistes avancés au détriment de pays faiblement développés. Selon la base de données Land Matrix établie par l'International Land Coalition et celle de l'ONG Grain, leurs recherches convergent pour estimer que la surface concernée est de l'ordre de 30 à 37 millions d'hectares (soit entre 300 000 et 370 000 km²). La surface de la France est de 550.000 km² est, rappelons le.

Concernant l'Afrique, par exemple, les accaparements de terres sont dus essentiellement aux Emirats Arabes Unis (1,9 million d'hectares), à l'Inde (1,8 million d'hectares), au Royaume-Uni (1,5), aux USA (1,4), à l'Afrique du Sud (1,3) et à la Chine (1).

Michelin verse un don de 4,3 millions d'euros à l'Etat en remboursement d'aides perçues pour une usine en Vendée qui a fermé

Michelin a versé 4,3 millions d'euros à l'État, selon un arrêté paru ce vendredi au Journal officiel. De l'argent qui correspond à la somme reçue en crédit d'impôt par l'entreprise clermontoise de fabrication de pneus destiné à son usine de La-Roche-sur-Yon, en Vendée, qu'elle a ensuite fermée.

La presse fait grand cas de ce *don* de Michelin à l'État. Le crédit impôts recherche avait été octroyé à Michelin dans le but de moderniser son usine de La-Roche-sur-Yon. Quelques mois après, ces machines avaient été transférées sur un autre site à l'étranger tandis que l'usine de La-Roche-sur-Yon était fermée laissant plus de 600 salariés sur le carreau. Au bilan, pour les patrons de Michelin, à bilan financier nul, ils ont pu transférer l'usine en toute impunité et s'acheter la paix sociale avec un prêt à taux zéro de l'État. Cette mascarade, met en évidence la fausseté du slogan, souvent avancé par des syndicalistes de : " pas d'aide sans contrepartie!"

Le mécénat : un cadeau de l'État aux entreprises et aux milliardaires.

La législation sur le mécénat est très favorable aux entreprises, et de plus en plus coûteuse pour l'État. Elle se traduit aussi par une influence croissante du secteur privé sur la culture, la recherche et l'action associative. Dans certains médias, la cause est déjà entendue. Sans les dons généreux des entreprises et des milliardaires détenteurs, nous ne serions plus capables de reconstruire Notre-Dame, de financer les Restos du cœur ou de garder en France des chefs d'œuvre artistiques qui autrement tomberaient entre les mains de riches étrangers. Cette *générosité* est souvent invoquée dans les débats sur la fiscalité. En réalité on nous somme d'être contents d'avoir des milliardaires et des multinationales florissantes en France, car ils font ce que "*l'État n'a plus les moyens de faire.*" Sauf que l'essor du mécénat ces dernières années en France cache une réalité beaucoup plus ambiguë.

Au-delà des dons très médiatisés, les " donateurs ", occupent une place croissante dans le fonctionnement et la gestion de nombreuses institutions culturelles, établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou associations assurant des missions d'intérêt général. Cette tendance ne s'explique pas tant par un engagement soudain et massif du monde de l'entreprise concernant les sujets de sociétés que par des choix politiques. Sous couvert d'encourager les dons des entreprises et la philanthropie individuelle s'est mis en place une législation très favorable au secteur privé, modifiant sans le dire tout l'équilibre et la logique du financement de ces secteurs – et se révélant de plus en plus coûteuse pour l'État.

Accident d'Elkem (Saint-Fons) : CGT et CFDT se portent partie civile après l'explosion mortelle de l'usine

Les deux syndicats vont se constituer partie civile après l'explosion, lundi, qui a fait deux morts et deux blessés à l'usine chimique Elkem Silicones, à Saint-Fons.

Les syndicats demandent une «*enquête approfondie*» suite à ce nouveau drame survenu. La CGT et la CFDT ont annoncé leur intention de se constituer partie civile après l'explosion ayant fait deux morts et deux blessés à l'usine chimique Elkem Silicones, à Saint-Fons, près de Lyon, ont-ils indiqué à l'AFP. Dans un communiqué publié mercredi, la CGT, majoritaire avec la CFDT dans l'entreprise, a dénoncé un accident «*intolérable*». Dans un communiqué du 24 décembre, la FNIC-CGT indique : "*En ces circonstances dramatiques, nos pensées vont avant tout aux trois camarades blessés et à la famille du camarade décédé, ainsi qu'à leurs proches. Nous leur adressons tout notre soutien et leur souhaitons force et courage dans cette épreuve très difficile. Nous saluons le professionnalisme et le sang-froid dont ont fait preuve l'ensemble des salariés présents sur le site ainsi que les équipes de secours, pompiers internes et services d'incendie et de secours extérieurs intervenus massivement. Leur réaction immédiate et leur action coordonnée ont été déterminantes pour limiter les conséquences de l'accident, maîtriser le sinistre, prendre en charge les blessés et sécuriser la zone, témoignant d'un haut niveau de compétence et de sens des responsabilités.*

Aucun travailleur ne doit quitter l'entreprise blessé ou pire encore. Sur un site classé Seveso seuil haut, au cœur de la Vallée de la chimie, un tel accident est intolérable. Il interroge lourdement sur l'organisation du travail, l'évaluation des risques, la maintenance et les choix de la direction en matière de prévention.

Il n'y a pas de catastrophe industrielle mais bien des accidents industriels ayant trop souvent un lien avec les problèmes d'organisation du travail. Nous resterons pleinement mobilisés pour que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cet accident mortel. Nous traquerons sans relâche tous les responsables de ces blessés et de cette mort au travail. Nous exigeons une enquête approfondie associant l'Inspection du travail, la CARSAT et les représentants du personnel, avec une transparence totale sur les causes de l'explosion et les responsabilités engagées. Nous serons particulièrement vigilants quant aux mesures prises afin que de tels drames ne se reproduisent jamais plus. La prévention des risques professionnels doit reposer sur des moyens réels et pérennes : des effectifs suffisants, une formation sécurité de qualité, du temps réellement consacré à la prévention, à la maintenance, aux retours d'expérience et aux exercices d'urgence. Ces exigences sont incompatibles avec les politiques de réduction de coûts, de sous-traitance à outrance et d'intensification du travail qui dégradent la sécurité et exposent les salariés.

Nous accompagnerons les salariés et leurs familles dans toutes les démarches nécessaires, notamment en matière de reconnaissance en accident du travail et de prise en charge intégrale des conséquences de cet événement. Nous serons présents aux côtés de l'ensemble des salariés, y compris celles et ceux directement exposés au choc de cet accident, pour faire valoir leurs droits – droit de retrait, droit d'alerte, accompagnement psychologique."

Liquidation de l'entreprise Ademeure spécialisée dans la construction de maison en bois

L'entreprise girondine, Ademeure, spécialiste de la construction de maisons modulaires en bois, vient d'être mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Bordeaux. Lauréate du plan France 2030 il y a quelques années, elle laisse une vingtaine de salariés sur le carreau. L'entreprise a subi les conséquences d'un marché de la construction en berne, et vu au fur et à mesure ses garants, les banques, se retirer. Et de l'autre, elle a dû payer la note de l'explosion des prix des matières premières tel le bois.

Protection sociale complémentaire : Des établissements comme Aix-Marseille Université et l'ENSAM font payer leur personnel

Le gouvernement a en effet décidé de s'asseoir sur l'accord signé le 8 avril 2024 et de ne pas financer en 2026 la part employeur de la Protection sociale complémentaire (PSC) en santé pour certains établissements publics, et en particulier tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, SNALC, SUD, UNSA a écrit dans ce sens au Premier ministre.

La Ferc-Sup et l'UFSE-CGT dénoncent cette situation dans un communiqué commun :

" Le gouvernement compte ainsi économiser au moins 27 millions d'euros sur le dos des agent-es en 2026 (à la louche : 23€ (=37,70€ - 15€ remboursés actuellement si on a une mutuelle) x 8 mois x 150.000 agents = 27 M€, sans doute davantage car à ce jour, tous les agent-es n'ont pas de mutuelle).

Autre élément : dans l'accord signé, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et Recherche et de la Jeunesse et Sports (EN-ESR-JS) doit adhérer à la complémentaire santé à la même date. Et la date choisie par le gouvernement, le 1er mai 2026, est la plus tardive de tous les ministères : l'État économise ainsi quelques mois de cotisations pour 1,5 millions d'agent-es : environ 35 M€ / mois de retard...

Mais certains établissements, comme Aix-Marseille Université (AMU) ont décidé de ne pas respecter la date d'affiliation du 1^{er} mai 2026 concernant leur personnel. Au nom de la sacro-sainte autonomie, le ministère avait expliqué aux établissements –tout en recommandant de ne pas le faire– comment ne pas respecter l'accord. La direction d'AMU a décidé en CA cette semaine d'affilier ses personnels au 1^{er} décembre 2026, ou plus tôt si le ministère finance la PSC. Elle fait donc le choix de faire porter la responsabilité de l'incurie du gouvernement au sujet de ses personnels. Et tant pis pour les conséquences désastreuses : des collègues risquent de ne pas être couverts pendant 7 mois, d'autres devront revenir sur des démarches de désaffiliation déjà faites, certains pourraient avoir à payer deux mutuelles... Sans compter que la question du maintien du remboursement des 15 euros entre le 1er mai et le 1^{er} décembre est posée. Et quid de la couverture des collègues qui feront des mutations ?"

SOLIDARITÉ INTERNATIONALISTE

Kazakhstan : Arcelor Mittal un accident minier meurtrier

Il y a quelques jours, le Kazakhstan a fait la une des *media* en raison de l'un des accidents miniers les plus meurtriers de son histoire, sur un site appartenant à un champion du CAC40, ArcelorMittal. Cette tragédie, ayant fait 46 victimes, s'inscrit dans une longue liste macabre depuis la chute de l'Union soviétique et l'arrivée du géant de la sidérurgie.

La sécurité des salariés est un problème récurrent dans l'ensemble du groupe ArcelorMittal, comme nous avons eu souvent l'occasion d'y revenir dans nos publications, mais c'est certainement au Kazakhstan que la situation est la pire. Le gouvernement kazakh a décidé de nationaliser la filiale locale d'ArcelorMittal en guise de sanction contre les manquements de la multinationale.

**Débat National sur : " Réindustrialisation : un combat de classe vital pour le changement de société"
samedi 21 mars 2026 à 14h00 au Maltais Rouge à Paris. 40 Rue de Malte, 75011 Paris, métro République
ou Oberkampf)**

La Brochure préparatoire au débat est disponible sur commande et auprès des militants Communistes

Bon de commande à retourner à :

Parti Révolutionnaire Communistes 27 boulevard Saint Martin 75003 Paris

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de brochures :

Facultatif : adresse mail

Pour nous aider à diffuser notre brochure et le résumé ecosoc, vous pouvez faire un don en adressant un chèque libellé à l'ordre du : Parti Révolutionnaire Communistes à l'adresse ; Parti révolutionnaire Communistes, 24 boulevard Saint Martin 75003 Paris

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :
Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement

Devenez correspondant du résumé Ecosoc.

Envoyez nous les infos sur les luttes dans votre entreprise ou service